Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 029-212900054-20260713-20260607_08-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 6 juillet 2026

***

Extrait du registre des délibérations

***

Le lundi 06 juillet 2026 à 18 heures et 37 minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le mardi 30 juin 2026, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal en mairie, 44 route de l'Isle à Baye, sous la présidence de Pascal BOZEC, Maire de Baye.

Nombre de conseillers

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14

Etaient présents à l'appel nominal :

M. BOZEC Pascal, M. AMEEL Philippe, Mme JARNO Sidonie, Mme LE GARREC Virginie, Mme LAVOLEE Sybille, M. MAO Sullivan, Mme SABOURDY Stéphanie, M. PENVEN Sébastien, Mme MAREC Perrine, M. MAGUER Mikaël, M. Nicolas RONCIERE

Mme LAONET Anne est arrivée après l'appel nominal à 18h45.

Etaient représentés :

Conformément à l'article L.2121-20 du Code général des collectivités territoriales, (M. LE BORGNE Yves, donne pouvoir à Mme LE GARREC Virginie), (Mme DEREDEL Guénaëlle donne pouvoir à M. AMEEL Philippe)

Etaient absents et excusés : M. HAMONIAUX Jacky

A été désigné secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Mme MAREC Perrine

OBJET : Délibération n°20260706_08 Subvention association ARCCA

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal :

L'association ARCA (Association Restauration Conservation Cyclomoteurs Anciens) demande une subvention de 450 € pour l'année 2026.
La subvention sera prise en charge au chapitre 065 au compte 65748.

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 029-212900054-20260713-20260607_08-DE

Monsieur le Maire propose, après avoir délibéré avec les membres du Conseil municipal :

- **de valider** le versement de 450 € pour subventionner l'ARCCA.

A l'unanimité, le Conseil municipal est favorable.

Le secrétaire de séance
Perrine MAREC

Le Maire
Pascal BOZEC

